

Règlements de la Municipalité de Rigaud

Modifié par règlements 273-1-2013, 273-2-2013
Amendé par le règlement 273-03-2014, 273-04-2015
273-05-2024



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE RIGAUD

RÈGLEMENT NUMÉRO 273-2010 RELATIF AU LOTISSEMENT (DE REMPLACEMENT)

Le document original signé par le maire et la greffière du règlement 273-2010 se trouve dans la boîte brune identifiée

« ORIGINAUX PAPIER ET SUPPORT CD DES RÈGLEMENTS D'URBANISME »

et est localisée dans la voûte, dernière tablette du rangement central à gauche (en dessous des tablettes servant au classement des dossiers de règlements municipaux).

Pour consultation, voir cédérom ci-joint.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière, résidant dans la municipalité de Rigaud, déclare solennellement que l'avis public concernant le présent règlement a été publié en l'affichant à l'hôtel de ville, le 23 septembre 2010, entre 10 h et 12 h, et en le publiant dans le journal Première Édition le 25 septembre 2010.

En foi de quoi je donne ce certificat à Rigaud,
ce 27 septembre 2010.

Certifié copie conforme

Hélène Therrien, OMA,
greffière

- 1^{er} projet de règlement : 25 janvier 2010
- Avis de l'assemblée de consultation publique : 28 janvier 2010
- Publication : 30 janvier 2010
- Assemblée de consultation publique : 17 février 2010
- 2^e projet de règlement : 22 février 2010
- Avis de motion : 22 février 2010
- Avis de demande d'approbation référendaire : 15 juillet 2010
- Publication : 17 juillet 2010
- Analyse de conformité de la MRC : 24 mars 2010
- Adoption du règlement : 26 mai 2010
- Certificat de conformité de la MRC : 14 septembre 2010
- Avis de l'entrée en vigueur : 23 septembre 2010
- Affichage : 23 septembre 2010
- Publication : 25 septembre 2010
- Certificat de publication : 27 septembre 2010
- Entrée en vigueur : 14 septembre 2010

1029

• Avis de recours CMD : 15 juillet 2010
• Publication : 21 juillet
• Certificat de publication : 22 juillet 2010